

COMPTE-RENDU

COMMUNE DE LYS ST GEORGES

Département de l'Indre

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 AVRIL 2015

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 09

Le dix avril deux mille quinze à vingt heures trente minutes les membres du Conseil Municipal de la commune de LYS-ST-GEORGES se sont réunis sous la présidence de Monsieur VILLETEAU Christian, Maire, dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 3 avril 2015.

Etaient présents : Christian VILLETEAU, Jean-François VIAUD, Pascal BALLEREAU, Quentin MENURET, Jean-François FOUCHET, Olivier MICHOT, Michaël BLANCHARD, Sylvie LAURENT, Nicole MISÉRE

Absentes excusées : Christiane TARDIVAT, Cécile DEGROLARD

Secrétaire de séance : Pascal BALLEREAU

Approbation du compte-rendu du 13 mars 2015

Le compte-rendu des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 13 mars 2015 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2015-09 : Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'Etat de Notification des Taux d'Imposition de l'année 2014 concernant la taxe d'habitation, les taxes foncières et la CFE de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune pour l'année 2015.

Les taux s'élèvent donc comme suit :

- La taxe d'habitation 20.35%
- La taxe foncière sur le bâti 8.79%
- La taxe foncière sur le non bâti 30.12%
- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) 20.10%

2015-10 : Vote du budget communal 2015

Le Conseil Municipal après avoir examiné chaque proposition vote à l'unanimité :

- Le budget unique- principal commune – 2015 qui s'équilibre pour la section de fonctionnement à la somme de 327 356.82 € et 204 556.33 € pour la section d'investissement.

Questions diverses :

- En raison des Elections Régionales de Décembre 2015, le Conseil Municipal et les membres du CCAS décident de fixer la date du repas des anciens le dimanche 15 novembre 2015. Les invitations seront destinées aux habitants de la commune à partir de 70 ans et les colis à partir de 75 ans pour ceux qui ne souhaitent pas participer au repas.
- Le conseil Municipal décide d'interdire les barbecues et les feux d'artifices aux locataires de la salle des fêtes. Il en sera fait mention dans le contrat de location.
- Le Conseil Municipal décide de faire l'acquisition de divers petits matériels :
 - Un diable (pour transporter les chaises de la salle des fêtes)
 - Un taille haie
 - Une petite tondeuse (devis à demander)
- Le Conseil Municipal décide de demander un devis pour l'installation d'une rambarde derrière l'Eglise pour la petite porte.
- Le Conseil Municipal décide le curage et le tubage du fossé du chemin des Varennes pour un montant de 495.84 €